

Article 21 du Règlement

«The Kid who Couldn't Miss» n'est rien d'autre qu'une abominable diffamation où l'on se donne beaucoup de mal pour dénigrer notre héros national en se fondant sur des semblants de faits et des entrevues qui ont été accordées 65 ans après le fait.

William Avery Bishop, né à Owen Sound, en Ontario, a mérité la plus haute décoration qui soit, la Croix de Victoria, pour avoir abattu 72 avions ennemis pendant la Première Guerre mondiale. Ses actes de bravoure, de courage et de distinction ont été vus et confirmés par les troupes terrestres alliées qui se trouvaient à quelques milles de ces combats aériens. Nous ne devons pas tolérer que l'Office national du film, en prétendant que ces exploits ne sont pas réels, qu'ils n'ont pas eu lieu, se rende coupable d'outrage et de calomnie.

Monsieur le Président, je prie donc le gouvernement, au nom de tous les Canadiens, de réprimander publiquement l'Office national du film et, tout particulièrement, le réalisateur du film, Paul Cowan, qui est directement responsable de cet affront.

* * *

LES PÊCHES

LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES PERMIS DE PÊCHE AU HOMARD À TERRE-NEUVE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, les permis de pêche d'usage restreint qui ont expiré ou qui ne sont pas utilisés pour une raison ou une autre devraient être remis aux pêcheurs, qui en ont désespérément besoin.

Depuis quelques années, le nombre de permis de pêche d'usage restreint, particulièrement pour le homard, diminuent de façon constante à Terre-Neuve, principalement parce que des détenteurs décèdent ou abandonnent volontairement la pêche. Dans certaines régions de la province, dans certains secteurs du littoral, il y a très peu de permis, parce que les détenteurs ne les font pas renouveler.

La situation est tragique, monsieur le Président, parce que, dans certaines localités, des pêcheurs, y compris des pêcheurs à plein temps, ont grandement besoin de ces permis pour gagner convenablement leur vie, mais ils sont incapables de les obtenir. En toute franchise, les règlements actuels sur les transferts sont stupides, car un pêcheur doit avoir pêché avec un détenteur de permis durant deux ans avant que ce dernier ne puisse lui céder son permis. C'est plutôt injuste pour celui qui se trouve dans une localité où aucun autre pêcheur ne veut se défaire de son permis. De fait, monsieur le Président, c'est de la discrimination flagrante.

Le ministère des Pêches devrait revoir immédiatement toute la situation et commencer à redistribuer les permis qui ont expiré en fonction des demandes venant des pêcheurs qui en ont si désespérément besoin pour subsister.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES MESURES PRISES PAR LES ÉTATS-UNIS POUR LIMITER LES IMPORTATIONS DE CUIVRE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, devant la montée du protectionnisme aux États-Unis, le gouvernement du Canada garde un silence presque complet. Une nouvelle menace plane sur les échanges traditionnels entre le Canada et les États-Unis: une pétition présentée par les

producteurs de cuivre à la Commission du commerce international en vue de limiter à 350,000 tonnes les importations globales de cuivre, qui s'élevaient actuellement à 550,000 tonnes. Si cette mesure vise surtout le Chili et d'autres pays qui ne respectent pas les règles courantes du marché, le Canada pourrait être aussi touché.

Les producteurs de cuivre canadien ont été les grandes victimes du fléchissement de la demande mondiale et, contrairement à d'autres producteurs étrangers, ils n'ont reçu aucune aide officielle pour maintenir leurs exploitations. Il est donc essentiel que le gouvernement du Canada fasse valoir auprès des États-Unis qu'il considère toute restriction des importations de cuivre canadien comme une mesure inutile et un geste inamical, propre à déclencher des mesures de rétorsion, ce que nous voulons éviter à tout prix.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE REFUS DE PERMETTRE À DES EMPLOYÉS DE TORONTO DE PRENDRE CONGÉ POUR CÉLÉBRER LE NOUVEL AN CHINOIS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, l'usage veut qu'on permette chaque année aux travailleurs postaux d'origine chinoise de prendre une journée de vacance ou de congé sans traitement pour célébrer le nouvel an chinois. Cette année, cette fête tombe le 2 février. Cependant, la direction du centre de tri du centre-sud de Toronto a décidé de ne pas observer cette pratique cette année.

Par le passé, Postes Canada a toujours tenu compte de la diversité des origines culturelles et des convictions religieuses de ses employés. C'est ainsi que l'on permettait aux employés de s'absenter du travail pour célébrer la Noël du rite orthodoxe oriental ou la Pâque juive. Cette attitude éclairée mérite des éloges, et beaucoup d'employeurs du secteur privé ont suivi cet exemple.

Postes Canada appartient aux Canadiens, et nous tenons à nous assurer que sa direction respecte les intérêts de tous les Canadiens. On est en droit de s'attendre d'une société de la Couronne comme Postes Canada qu'elle traite tous ses employés de manière juste et équitable. Il convient de faire savoir en termes non équivoques aux administrateurs du centre de tri du centre-sud que leur décision est inacceptable et qu'ils doivent l'annuler. Je demande donc au ministre responsable de Postes Canada de transmettre ces instances au président de la Société canadienne des postes, M. Michael Warren.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

PLAIDOYER EN FAVEUR DE JOSÉ LUIS MASSERA, MATHÉMATICIEN URUGUAYEN

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le professeur José Luis Massera est un mathématicien uruguayen de réputation internationale et reconnu comme une autorité dans son domaine. Tout d'abord élu au Sénat de son pays, il a été par la suite arrêté au cours de la vague de répression qui a suivi le coup d'État exécuté en 1975 en Uruguay par les militaires. La Société mathématique du Canada et l'Association canadienne des professeurs d'université n'ont cessé de réclamer sa mise en liberté.